

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 1er novembre 2021, s'est réuni à Beignon sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaients présents (40) :

BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, HERRY Marie-Hélène, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, RODRIGUEZ Paul, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, FEUTELAIS Pierrick, DE CHABANNES Alain, NAEL David, PRINCELLE Chantal, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, PIEL Mickaëlle, COWET Vincent, COLLEAUX David, SOGORB MOUTEL Annie, NICOLE Sophie, GUILLERME Gwen, BLANCO HERCELIN Carole, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, MARTIN Michel, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BRAUD Maurice, BERTHET Michel, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, OLIVIER Céline, GUYOT Tony, GUEGAN Rozenn

Absents ayant donné pouvoir (6) :

LORIOT Viviane donne procuration à JOUEN Claude, HOUSSIN Yvette donne procuration à COWET Vincent, METAYER Cassandre donne procuration à COLLEAUX David, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, ROUSSELOT Armel donne procuration à DE CHABANNES Alain

Absents, excusés (3) : GUIHARD Jean-François, LAUNAY Guénaël, MOHAER Céline,

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick FEUTELAIS

AFFAIRES PRESENTEES PAR LE PRESIDENT

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30/09/2021 - Annexe A1

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Affaires générales – Désignations des élus dans les organismes extérieurs

Suite à la démission de Paul Rodriguez de sa délégation de conseiller et de ses représentations au titre de la communauté de communes, il est nécessaire de désigner un représentant, titulaire ou suppléant, au Pays de Ploërmel afin d'accompagner M. Rousselot, actuellement suppléant, dans cette mission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE :**
 - **Monsieur Rousselot Armel** en tant que délégué **Titulaire**
 - **Monsieur Bléher Jean-Luc** en tant que délégué **Suppléant**
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est rappelé que si les titulaires ne peuvent pas se rendre aux réunions, il leur revient de prévenir leur suppléant afin d'assurer une représentation et ainsi éviter l'obligation d'organiser une autre réunion en cas de quorum non atteint.

AFFAIRES PRESENTEES PAR MARIE-HELENE HERRY - Annexe 2 – Récapitulatif des DM

3. Finances - Budget Culture-Tourisme - DM 5 - Réaffectation de crédit sur marché création audiovisuelle

Madame la vice-présidente indique que la communauté de communes, a passé un marché pour la création audiovisuelle dans le cadre de la rénovation du Musée de la Résistance en Bretagne. Le marché est composé de 3 blocs de prestations : les projections vidéo, les bornes multimédia et les dispositifs multimédia pour un montant total de 44 370€.

Le trésorier nous demande une répartition comptable différente du budget initial.
Il convient, donc, de matérialiser un virement de crédit aux chapitres 205 et 21 pour honorer les factures en attente de paiement.

Finances Budget culture-tourisme - DM 5 – section d'investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Total Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
DI - 2051 Concessions et droits similaires		24 500 €		
DI - 2188 Autres immobilisations corporelles		20 500 €		
DI-2183 Matériel de bureau et informatique	45 000 €			
Total investissement	45 000 €	45 000 €	- €	- €
Total Général	45 000 €	45 000 €	- €	- €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative telle que présentée,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

4. Finances - Budget Economie et Services - DM 3 - Annulation partielle de la dette de l'entreprise RID SOLUTION

Madame la vice-présidente indique qu'un protocole judiciaire a été signé le 20 septembre 2021 dans le cadre de la procédure de maintien de l'activité de la société RID Solution basée dans l'hôtel d'entreprise situé à Lizio.

L'accord de conciliation précise qu'un montant de 91 394.51€ sur un total de 380 810.47€ sera abandonné par les fournisseurs de l'entreprise soit 24% de la créance. Concernant les loyers impayés de l'entreprise, la communauté de communes abandonne 13 480.01€ sur un total de 56 166.69€
Il convient, donc, de matérialiser une augmentation des crédits au chapitre 67 et au chapitre 77 pour équilibrer l'opération budgétaire.

Finances Budget Economie et services - DM 3 – section de fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) RF - 774 Subventions exceptionnelles		14 000 €		14 000 €
Total Fonctionnement	- €	14 000 €	- €	14 000 €
INVESTISSEMENT				
Total investissement	- €	- €	- €	- €
Total Général	- €	14 000 €	- €	14 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la décision modificative telle que présentée
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant

Monsieur Bleher informe que l'OBC a été saisie par le mandataire de Rid Solution pour proposer cet accord qui permet de récupérer une partie du loyer soit environ 43000 € avec étalement de ce solde arrêté par le Trésorier.

5. Objet : Finances - Budget Parcs d'activités – DM3 – Complément de crédit concernant les dépenses courantes de gestion.

Madame la vice-présidente indique qu'il convient de réajuster le budget 2021 du parc d'activité pour honorer les dernières factures de consommation et de prestations concernant la gestion des parcs communautaires.

Cette décision modificative s'inscrit dans la difficulté d'élaborer efficacement ce budget soumis à des aléas techniques et des prestations « d'urgence » non prévisibles.

Il convient, donc, de matérialiser une augmentation des crédits au chapitre 012 et au chapitre 77 pour équilibrer le budget.

Finances Budget Parcs d'activités - DM 3 – section de fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF – 60612 Electricité		7 000 €		
DF – 611 Contrat de prestations		5 000 €		
DF – 61521 Terrains		16 000 €		
DF – 61558 Autres biens mobiliers		6 000 €		
DF – 6156 Maintenance				
DF – 6188 Autres frais divers		14 000 €		
		2 000 €		
RF - 774 Subventions exceptionnelles				50 000 €
Total Fonctionnement	- €	50 000 €	- €	50 000 €
INVESTISSEMENT				
Total investissement	- €	- €	- €	- €
Total Général	- €	50 000 €	- €	50 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la décision modificative telle que présentée
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

6. Finances - Tous budgets soumis à la M57 au 1/01/2022 – Annexe 3

La vice-présidente rappelle que la Communauté de communes a validé par la délibération C2020-103 du 24 septembre 2020 le changement de norme comptable passant de la nomenclature M14 à la M57. Cette évolution de norme comptable oblige à revoir quelque peu les précédentes modalités d'amortissement des immobilisations pour l'ensemble des budgets. Pour mémoire, une délibération basée sur la nomenclature M14 avait été prise le 24 septembre 2020 (C2020-89) qu'il convient d'adapter à la M57.

Les distinctions actées précédemment pour le budget annexe « déchets » sous la nomenclature M49 et celle pour les budgets « Halte fluviale » et « SPANC » sous la nomenclature M4 sont conservées pour rester dans les recommandations de l'ADEME pour le premier et dans les dispositions précédentes pour les deux second.

De plus, il est précisé que ces changements ne sont applicables qu'à compter de futures acquisitions. Les plans d'amortissement déjà débutés doivent se poursuivre jusqu'à leurs termes.

La vice-présidente présente les tableaux annexés, indiquant les durées à prendre en compte à compter des nouveaux enregistrements dans l'inventaire de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les durées d'amortissement pour le Budget Principal et l'ensemble de ses budgets annexes soumis à la nomenclature M57 telles que présentées en annexe,
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision

7. Finances - Budget Principal - Demande de remise gracieuse vol de la régie d'avance «Dépenses diverses» Centre Ressources

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil qu'une plainte a été déposée suite au vol de la régie « dépenses diverses » constaté le 11 mars dernier.

Cette régie d'avance est basée au Centre Ressources à Guer et les fonds sont entreposés dans le coffre situé dans le bâtiment.

Le procès verbal de vérification de la régie a constaté un montant de 658.34€ disponible lors du vol. Par son courrier du 16 septembre 2021, le régisseur principal sollicite la collectivité afin qu'une remise gracieuse et décharge de responsabilité du déficit lui soit accordées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECHARGE** le régisseur principal de toute responsabilité ;
- **PRECISE** que la Collectivité prendra en charge le déficit de 658.34 € relatif à ce vol ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à entamer les démarches nécessaires à cette décharge de responsabilité.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

AFFAIRES PRESENTEES PAR ALAIN LAUNAY

8. Economie - Convention Cadre Région Bretagne - Avenant

Le vice-président rappelle au conseil communautaire que la Région Bretagne a souhaité en 2017 la signature d'une convention cadre avec les 59 établissements publics de coopération intercommunale bretons, suite aux évolutions institutionnelles liées à la loi Maptam du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015 qui désignent les régions comme cheffes de file en matière économique.

De l'Oust à Brocéliande communauté a ainsi signé cette convention cadre le premier février 2018, après délibération du conseil communautaire du 16 novembre 2017, référencée C2017-193.

Prévue pour une période de 5 ans, cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Or la Région Bretagne indique qu'une nouvelle convention ne pourra être conclue qu'après l'adoption du futur Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, qui devrait être approuvé fin 2022.

Afin de maintenir une continuité d'action en matière de développement économique, et notamment de maintenir l'encadrement des dispositifs d'aides directes, la Région propose de prolonger la convention en cours par voie d'avenant jusqu'au 30 juin 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE PROLONGER** la convention de partenariat avec la Région Bretagne relative aux interventions économiques par voie d'avenant jusqu'au 30 juin 2023,
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant sus-visé et toutes les pièces concernant l'affaire.

9. Economie - Convention Pass commerce et artisanat – Avenant

Monsieur le vice-président rappelle au conseil communautaire que de l'Oust à Brocéliande Communauté avait modifié le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », par délibérations n° C2020-132 et n° C2020-133 du 17 décembre 2020 et avait prolongé les mesures exceptionnelles liées au Covid jusqu'au 31 décembre 2021 par délibération C2021-066 du 27 mai 2021 :

- Possibilité d'un versement au bénéficiaire pouvant aller jusqu'à 90% de l'aide, avec versement de la quote-part régionale à l'EPCI au fil de l'eau ;
- Allongement de 3 mois de la durée de dépôt des dossiers.
- Eligibilité des travaux et équipements liés à la réalisation d'aménagements extérieurs permettant d'augmenter la surface commerciale ;
- Diminution du plancher d'investissements subventionnables ramené à 3 000 € (au lieu de 6 000 €) – pour les investissements non numériques ;

Et mesures spécifiques au volet numérique du Pass Commerce artisanat :

- Abaisser le plancher d'investissements subventionnables de 3 000 € à 2 000 €
- Taux d'intervention qui passe de 30 % à 50%, co-financé à part égale entre EPCI et la Région

Il rappelle que ce dispositif d'aide aux entreprises est cofinancé à hauteur de 50% par la Région Bretagne.

Il informe que la convention avec la Région relative à la mise en œuvre du Pass commerce et artisanat arrive à échéance au 31 décembre 2021, il convient ainsi de la prolonger par avenant dans l'attente de la mise en œuvre ultérieure d'une nouvelle mouture du dispositif qui sera proposée en 2022 par la Région.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE PROLONGER** le dispositif « Pass Commerce et Artisanat » en conservant les mesures transitoires tel que définies ci-dessus jusqu'au 30 juin 2023.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer, avec la Région Bretagne, un avenant à la convention de partenariat, pour la prolongation dudit dispositif.

Monsieur Bleher fait part des dossiers acceptés depuis la mise en place du dispositif :

- 2018 - 2 dossiers pour 12 447€
- 2019 - 12 dossiers pour 75 625€
- 2020 - 2 dossiers pour 15 000 €
- 2021 - 16 dossiers pour 103072 €
- En décembre 2021 - Ouverture du dispositif à l'ensemble des commerces et artisans :
14 dossiers pour 53 058 €

10. Economie - Parc d'activités du Val Coric Ouest -Vente terrain aux Transports Orain

Monsieur le Vice-président informe le conseil communautaire que la société de transports Orain située à Messac, a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 21 000 m² sur le parc d'activités du Val Coric Ouest à Guer.

Il propose par conséquent de céder à la société de Transports Orain, ou toute personne morale pouvant s'y substituer, ce terrain dans les conditions suivantes :

- un terrain d'environ 21 000 m² (avant bornage) sur le parc d'activités du Val Coric Ouest à Guer, à extraire des parcelles référencées YA154, YA165, K1338 et 1339,
- au prix tel que fixé par délibération n°2021/27 du 25 février 2021, et après estimation des domaines en date du 21 octobre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 45 voix pour et 1 voix contre, décide :

- **DE VENDRE** à la société des Transports Orain, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, environ 21 000 m² de terrain à extraire des parcelles YA154, YA165, K1338 et K339, à Guer, au prix fixé par délibération n°2021/27 du 25 février 2021 ;
- et **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

11. Jeunesse – festival du livre « Oust aux livres » _ 6^{ème} édition

Madame la Vice-présidente, rappelle au conseil communautaire que le festival du livre jeunesse « Oust, aux livres ! » a été initié en 2010 comme une fête locale autour du livre jeunesse, gratuite et accessible à près de 2000 enfants du territoire ainsi qu'à leurs familles.

Né de la volonté des élus et du service culturel de la mairie de Sérent, ce projet collectif a été soutenu par la CCVOL dès 2010 puis par de l'Oust à Brocéliande en déployant l'intervention des auteurs dans toutes les écoles du nouveau territoire géographique.

La 6^{ème} édition aura lieu en 2022 (annulée en 2020) permettant la participation de 40 écoles et environ 4000 élèves.

Madame la Vice-présidente précise que la participation de la communauté de communes couvre :

- La rémunération des auteurs/ illustrateurs dans le cadre de leurs interventions dans les écoles ainsi que leurs frais de déplacement,
- L'achat des chèques livres (valeur +impression) distribués dans toutes les écoles primaires du territoire.

Plan de financement ci-dessous

Pour rappel le festival se déroule en trois temps :

- 1 - Dès septembre 2021, les écoles participantes se mobilisent autour du livre et peuvent participer au concours pour désigner l'affiche qui sera utilisée pour promouvoir l'évènement.
- 2 - Puis, les deux premiers jours du festival (jeudi et vendredi), 25 auteurs et illustrateurs interviennent dans les classes.
- 3 - Pour finir, le samedi, troisième jour du festival, une journée de rencontre et d'animation avec les auteurs/illustrateurs est proposée et ouverte à tous les habitants du territoire. C'est l'occasion pour les familles d'utiliser le chèque – livre de 5€ distribué à chaque enfant scolarisé sur le territoire intercommunal. Des librairies indépendantes vendent les ouvrages des auteurs et illustrateurs qui sont intervenus dans les écoles et les enfants peuvent dédicacer leur livre.

Le festival du livre jeunesse « OUST, aux livres ! » dédié aux enfants, et plus largement aux familles a pour vocation :

- de proposer une sélection de livres, des rencontres avec des auteurs et des illustrateurs, des animations, des spectacles afin de donner ou entretenir le goût de la lecture,
- de favoriser, par le biais d'une mise en valeur le samedi des projets et créations réalisés par les enfants dans leur classe, l'apprentissage de différentes notions et capacités individuelles et collectives (confiance en soi, réalisation d'un projet, création, synthèse, apprentissage du français),
- de créer du lien social et de rassembler les enfants et leurs familles lors d'une journée festive autour du livre,
- de favoriser la rencontre entre le milieu du livre (les auteurs et illustrateurs jeunesse, les librairies, les bibliothèques) et le grand public
- de soutenir le milieu littéraire et créatif local (maisons d'édition, librairies indépendantes, auteurs et illustrateurs, compagnies artistiques) par cette mise en réseau, en favorisant la participation d'acteurs bretons.

Plan de financement Festival du livre Edition 2022

DEPENSES		RECETTES	
Part OBC :		27 210.28 €	Reste à charge OBC
			20 901.16 €
Auteurs :		50% subvention le mois du livre	6 309. 12 €
16 ½ journées à 273.63 € brut	4 378.08 €		
20 journées à 453.56 € brut	9 072.20 €		
Chèques livres 5€ :			
4000 élèves (retour 60%)	12 000 €		
Impression chèques livres	500 €		
Frais de déplacements auteurs	900 €		
Part SERENT :		18 533.50 €	Reste à charge SERENT :
			11 024.38 €
Animations	3 350.00 €	50% subvention le mois du livre	6 309. 12 €
Matériel	3 865.00 €	Reversement recette libraires	1 200.00 €
Restauration	1 840.00 €		
Communication	1 116.00 €		
Charges de personnel	6 000 €		
Frais de déplacements auteurs	500 €		
Frais généraux	600 €		
Mise à disposition de biens	1 262.50 €		
TOTAL	45 743.78 €	TOTAL	45 743.78 €

Sur le tableau présenté, en conseil communautaire, figurait la demande de subvention SOFIA, toutefois celle-ci n'a pas été demandée car elle impose le paiement des auteurs même en cas d'annulation de la manifestation. Au regard de la crise sanitaire et de l'incertitude quand au maintien des manifestations, il est préférable de ne pas solliciter cette aide.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la participation de l'Oust à Brocéliande communauté à la 6^{ième} édition du festival du livre jeunesse « Oust aux livres ! » à Sérent,
- **ET D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- **Etude d'harmonisation et d'optimisation déchets : Présentation du compte-rendu des premiers COPIL ainsi que les scénarii envisagés.**

Monsieur Yhuel rappelle les conditions de mise en place de l'étude d'harmonisation et d'optimisation des déchets :

- Obligation règlementaire imposant l'harmonisation des tarifs de la REOM suite à la fusion des 3 territoires avant le 31/12/2021 (report de deux années).
- Contexte règlementaire imposant l'orientation vers le zéro enfouissement d'ici 2030.
- Proposer des solutions de tri des déchets pour les particuliers d'ici 2024
- Hausse de la TGAP
- Ambition nationale pour que les EPCI s'orientent en tarification incitative ou en redevance incitative et qui conditionne des aides financières versées pour :

- ~ les déchèteries
- ~ les contrôles d'accès aux déchèteries
- ~ le réemploi
- Parc vieillissant des bacs et des colonnes de tri
- Optimisation de la collecte à prévoir

En juin 2021, le cabinet Verdicité Sémaphore a été retenu pour réaliser l'étude d'harmonisation et d'optimisation des déchets, réalisée en 3 points :

- Le diagnostic
- L'étude de différents scénarii
- Et l'affinage du scénario retenu

Avec en option, l'aide à la mise en place de la redevance incitative.

Suite à une première réunion technique le 07/07 et aux COPIL des 24/09 et 21/10, 3 scénarii sont présentés ce soir en conseil communautaire. Le prochain COPIL, prévu le 25/11, permettra de choisir l'un des scénarii et de le présenter au conseil communautaire du 16/12 avec une restitution définitive pour mars 2022.

Messieurs Dayot et Palierne du cabinet Verdicité Sémaphore présentent les 3 scénarii étudiés. (Diaporama diffusé avec l'OJ du CC)

Plusieurs échanges sont engagés suite à la présentation de ces éléments et comme suit :

- L'élément principal dans le traitement de ces déchets est le tri.
- L'enjeu porte également sur le passage en tarification incitative.
- Le travail a été principalement mené sur les points de regroupement (« les bacs 4 roues ») car leur nombre a fortement augmenté et leur emplacement, souvent en terrain non bitumé, ne permet pas un accès et une collecte sécurisés pour le rippeur. Une réflexion a été menée afin de les remplacer par des bornes d'apport volontaire. La contenance des « bacs 4 roues » est de 660 litres contre 5000 litres pour les bornes d'apport volontaire.
- une réflexion à mener pour une coopération entre les différents syndicats spécialisés sur différents traitements.
- La question du nombre de collectes mensuelles se pose également concernant les bio-déchets présents dans les sacs poubelles des particuliers pouvant attirer des nuisibles.

INFORMATIONS

Date à retenir :

- 27/11/21 et 08/12/2021 : Visite des sites communautaires.
- 16/12/2021 : Conseil communautaire
- 27/01/2021 : Vœux 2022